

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Le Maire de MARCILLY LE CHATEL,

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6,

-Vu le Code de la Route,

-Vu le code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12 ;

-Vu la demande de la collectivité Loire Forez agglomération, demeurant 17 boulevard de la préfecture 42600 MONTBRISON, représentée par Madame BARCET Audrey, en date du 04 juillet 2025, pour implanter des panneaux signalétiques pour « La route du vin » : route de Saint-Anne et chemin des Rivières - 42130 Marcilly le Châtel, en occupant le domaine public pour une durée de 120 jours à compter du 15 juillet 2025

-Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour garantir la sécurité de tous pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 : du 15 juillet au 11 novembre 2025 (120 jours), la collectivité Loire Forez agglomération est autorisée à procéder aux travaux en vue d'équiper la route de panneaux signalétiques concernant « La route des vins » : route de Saint-Anne et chemin des Rivières - 42130 Marcilly le Châtel.

Article 2 : Toute modification éventuelle des réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout, etc, sont à la charge des permissionnaires.

Article 3 : Les permissionnaires ont la charge de la signalisation de leur chantier dans les conditions prévues par l'instruction ministérielle sur la législation routière.

Article 4 : Les permissionnaires seront responsables de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 5 : Aussitôt après les travaux, les permissionnaires seront tenus d'enlever tous les décombres, terre, dépôts de matériaux et de réparer immédiatement tous dommages éventuels causés à la voie publique et ses dépendances. La durée des travaux ne devra pas excéder 40 jours.

Article 6 : La copie du présent arrêté sera transmise à :
Loire Forez Agglomération par l'intermédiaire de Audrey BARCET
Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Boën.
Loire Forez Agglomération – Service Voirie - M. Jérôme VENET.

Fait à Marcilly Le Châtel le 16 juillet 2025.
Le Maire
Thierry GOUBY,

